COMMUNE DE FONBEAUZARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/2022.

<u>Présents</u>: Robert GRIMAUD - Michel CORBIERE - Patrick BARRAU - Carine MIRANDA-Serge LASSERRE - Paulette PIQUEMAL - André VILLATE – Emmanuel MUNOZ - Emmanuelle DELEDICQ - Nadine DEVILLERS - Laëtitia DE MATOS -Jérôme DEYX - Christelle GOURGUES - Mostafa LAMRHANI - Nadine MAYSSAL CATALANO - Corine PRONO- Raphaël MAUDOUIT- Frédéric SIDOR.

<u>Procurations</u>: Patrice GRAFFOULIERE a donné pouvoir à André VILATTE.

Francis OULES a donné pouvoir à Emmanuel MUNOZ.

Florence MORET a donné pouvoir à Christelle GOURGUES.

Mélanie MIGNOT a donné pouvoir à Raphaël MAUDOUIT.

Absente excusée : Sonia CAPELLE

<u>Président de séance</u> : Robert GRIMAUD, Maire. Secrétaire de séance : Christelle GOURGUES.

En préambule, monsieur le Maire propose que le point 5 soit reporté au prochain Conseil Municipal pour plus amples précisions en amont. L'assemblée se montre favorable.

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

I. Affaires générales :

Pour rappel, le compte de gestion et le compte administratif sont soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents.

Point n°1: Approbation du Compte de Gestion de 2021 dressé par le Receveur municipal.

* Compte de Gestion Budget principal de la commune : délibération n°11

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur de la Trésorerie de l'Union à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal de la commune de Fonbeauzard, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*Budget annexe Caisse des Ecoles : délibération n°12

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget annexe de la Caisse des Ecoles est établi par le Receveur de la Trésorerie de l'Union à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion du budget annexe Caisse des Ecoles est ensuite soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal de la commune de Fonbeauzard, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le compte de gestion 2021 de la Caisse des Ecoles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Point n°2: Approbation du Compte administratif de 2021 de l'ordonnateur

Madame Paulette PIQUEMAL doyenne de l'assemblée prend la présidence, pour procéder au vote, monsieur le Maire est invité à se retirer, ne prenant pas part au vote.

* Budget Principal de la Commune : *délibération n°13*

Section de Fonctionnement :

Les prévisions budgétaires de 2021 s'élèvent en recettes et en dépenses à 2 882 581,00 €. Les réalisations de 2021 s'élèvent en recettes 2 940 211,24 et en dépenses à 2 867 807,87 €.

		Budget 2021		Réalisés 2021
REC.	<u>FONCTIONNEMENT</u>	2 882 581 €		2 940 211,24 €
70	prod. Des services	231 09	96,00	244 970,54
73	impots et taxes	1 670 87	75,00	1 686 363,00
74	dotat. et participat.	796 44	12,00	804 406,43
75	autres produits	11 00	00,00	11 997,55
76	produits financiers		0,00	19,14
77	produits exceptionnels	14 577,00		14 231,48
78	transferts de charges			
0.13	attenuation de charges	153 59	91,00	178 223,10
	opérations d'ordre de			
42.	transfert	5 000,00 0,0		0,00
		Budget 2021 Réalisés 202		Réalisés 2021
DEP.	FONCTIONNEMENT	2 882 581 €	2	867 807,87 €.
0.11	charges à caractère général	641 079,00		630 731,70
0.12	charges de personnel	1 801 449,00		1 800 935,79

DEP.	FONCTIONNEMENT	2 882 581 €	2 867 807,87 €.
0.11	charges à caractère général	641 079,00	630 731,70
0.12	charges de personnel	1 801 449,00	1 800 935,79
0.14	atténuation de produits	15 855,00	15 855,00
65	autres charges de gestion	315 689,00	313 066,77
66	charges financières	88 623,00	87 921,34
67	charges exceptionnelles	17 693,00	17 192,01
68	dot. Amort et prov.	2 193,00	2 105,26

Ce qui dégage un excédent de l'exercice 2021 de 72 403,37 €

C'est le résultat de clôture en section d'exploitation pour l'année 2021 : + 72 403,37 €.

<u>Section d'Investissement :</u>

Les prévisions budgétaires de 2021 s'élèvent en recettes et en dépenses à 469 946 \in Les recettes réalisées sont de l'ordre de 319 209,97

Les dépenses réalisées sont de l'ordre de 383 789,86 €

REC	INVESTISSEMENT	Budget 2021 469 946 €	Réalisés 2021 319 209,97 €	RAR 150 650,00 €
1068	affectation des résultats	111 477	111 477,41	
0,21	virement section fonct	87,00	0	
10	dotations et fonds divers	47 531,00	47 531,79	
13	subventions investissement	8 745,00	8 095,51	650,00

1	6 emprunts	150 000,00	150 000,00	
02	4 produits des cessions immo	150 000,00	0,00	150 000,00
481	7 Pénalités renégoc dette	2 106,00	2 105,26	

<u>DEP</u>	INVESTISSEMENT			
		Budget 2021 469 946 €	Réalisés 2021 383 789,86 €	RAR 17 142 €
0.01	résultat reporté	237 706,00	237 705,37	
16	remboursement dette	136 742,00	136 741,97	
20	immob. Incorporelles			
21	immob. Corporelles	90 498,00	9 342,52	17 142,00
23	immob. En cours			
10	revers dotations			
40	Transfert ordre de tranfert	5 000,00	0,00	

Ce qui dégage un excédent d'investissement de l'exercice 2021 de 64 579,89 €

C'est le résultat de clôture en section d'investissement pour l'année 2021 : - 64 579,89 €.

Les restes à réaliser des opérations individualisées s'élèvent en recettes à 150 650 € et en dépenses à 17 142 €.

Le déficit de la section d'investissement soit 64 579,89 € diminué de l'excédent des restes à réaliser 135 508 € s'élèvent à + 68 928,11 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (excepté monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), approuve le vote du compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

* Budget annexe Caisse des Ecoles : délibération n°14

Les prévisions budgétaires 2021 s'élèvent en recettes et en dépenses à 29 220 €. Les recettes réalisées sont de l'ordre de 29 220,11 € et les dépenses réalisées de 26 012,80 €. Ce qui dégage un excédent de clôture de l'exercice 2021 cumulé au 31 décembre de 3 207,31 € qui sera repris au budget primitif 2022 en report article 002 des recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (excepté monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), approuve le vote du compte administratif 2021 du budget annexe de la Caisse des Ecoles.

L'assemblée prend acte.

<u>Point n°3: Affectation du résultat 2021 du Budget de la commune et du budget annexe</u> Caisse des écoles

Monsieur le Maire communique les résultats liés au Compte administratif 2021 :

-Affectation du résultat du budget principal 2021 : délibération n°15

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître au 31/12/2021 :

^{*} Budget autonome C.C.A.S: Pour rappel, le budget du Centre Communal d'Action Sociale a sa propre entité depuis le 1er janvier 2017. Le vote a lieu lors d'une réunion du conseil d'administration du CCAS.

Affectation des Résultats

D'OÙ RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/21	+72 403,37 €
UN DEFICIT INVEST	-64 579,89 €
UN EXCEDENT DES RAR (+133 508 €)	
SOIT UN EXCEDENT FINANCEMENT (68 928,11€)	
D'OU PAS D'AFFECTATION EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONN (002)	+72 403,37 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
(001)	-64 579,89 €

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice d'exploitation 2021 commune suit : Report au budget 2022 en dépenses du résultat d'investissement de clôture au 31/12/2021 : Soit - 64 579,89 €.

Le résultat d'exploitation de clôture en section de fonctionnement au 31/12/2021 soit + 72 403,37 € est reporté au budget 2022 en recette de fonctionnement à l'article 002.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'affectation des résultats tels énoncés ci-dessus et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

-<u>Affectation du résultat du budget annexe Caisse des écoles</u> : <u>délibération n°16</u>
Monsieur le Maire communique les résultats liés du Compte administratif 2021 du budget annexe de la Caisse des Ecoles :

L'excédent au 31/12/2021 de 3 207,31 €, résultat d'exploitation de l'exercice 2021, sera reporté à l'article 002 au budget annexe Fonctionnement de la caisse des écoles de 2022. Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'affectation des résultats tels énoncés ci-dessus et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

Point n°4: Vote des subventions 2022 aux associations communales et extérieures délibération n°17

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations communales et extérieures pour 2022. Il est précisé que les deux élus, Mme MIRANDA ET M.VILLATE respectivement président(e) des associations « Gymnastique volontaire » et « Café associatif » ne prennent pas part au vote.

<u>Subventions de fonctionnement des associations bauzifontines</u>:

Associations	2022
Anciens combattants	0
ATLAS	0
BauziBénin	0
Défile pour toi	0
Ekolekpan	0
Vélo	0
Bauzif'artistes	1 020
Bourrée de l'Aubrac	750

Les Font Semblants	610
Les Voix de l'Hers	1 240
Parents Buissonnière	0
ETO	0
Amicale L. et C.	2 700
Cadets	500
Fonbo/Rando	1 000
Poker	330
Seigneurs de l'Imp	250
Shiro Fonbo	240
Donneurs de sang	300
Unis pour Lenny	400
Bauzibads	1 670
Bauzi'fonchiens	530
Bouducons	420
Cyclotourisme	730
Football	4 150
Karaté	1 030
Pétanque	880
Gymnastique V.	2 180
Judo	730
TACO	550
Taekwondo	1 280
Tennis	1 760
Volley	1 000
AMAP	350
Comité des fêtes	880
Café associatif	300
TOTAL	27 780

<u>Subventions</u> <u>exceptionnelles attribuées aux associations</u> <u>communales</u>

<u>Associations</u>	2022
<u>Café associatif</u>	<u>230</u>
Bauzif'artistes	<u>200</u>
<u>Football</u>	<u>200</u>
Amicale L. et C.	<u>160</u>
TOTAL	<u>790</u>

Subventions extérieures attribuées

Associations	2022
Contre le cancer	760
FNACA	200
Rugby d'Aucamville	350
Restaurant du cœur	810
Miss Violettes	320
Accidents du travail	150
(FNATH)	
A.N.P.I.H.M. Handic.	380
TOTAL	2 980

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 20 voix POUR, accepte d'attribuer les subventions aux associations communales et extérieures ci-dessus et d'inscrire au budget primitif de 2022 un montant total de 31 550 €. Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques.

Report du Point n°5: vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2022: Report au prochain Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2022 pour plus amples précisions.

<u>Point n°6 : Vote du budget primitif 2022 de la commune et du budget annexe Caisse des écoles</u>

Le budget primitif de 2022 de la commune s'élève en recettes et en dépenses de fonctionnement à 2 959 250 € et en recettes et dépenses d'investissement à 521 586 € et est présenté comme ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE : délibération n°19

Section de Fonctionnement :

Dépenses prévisionnelles	2 959 250 €
Recettes prévisionnelles	2 959 250 €

Section Fonctionnement-Détails des Dépenses 2022 :

Chap./Articles	Désignations	Prévisionnel
11	Charges à caractère général	581 095 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 835 500 €
14	Atténuations de produits	15 855 €
65	Autres charges de gestion courante	339 711 €
66	Charges financières	82 608 €
67	Charges exceptionnelles	11 200 €
023	Virement à la section de'investissement	91 175 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 106 €

Section Fonctionnement-Détails des Recettes 2022 :

Chap./Art	Désignation	Prévisionnel
002	Résultat reporté	72 403 €
13	Atténuations de charges	150 000 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	246 205 €
73	Impôts et taxes	1 717 524.00 €
74	Dotations, subventions et participations 743 918.00 €	
75	Autres produits de gestion courante 8 000.00 €	
77	Produits exceptionnels	11 200.00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000.00 €

A noter qu'une évolution des bases de fiscalité des taxes foncières a été notifiée par les services de la DGFIP à hauteur de 3,4 % pour inscription budgétaire au chapitre 73.

Monsieur Raphaël MAUDOUIT demande s'il y aura une augmentation future de la taxe foncière. Suite à ses questions, des précisions complémentaires lui ont été certes apportées en retour, cependant pas sur l'évolution de la fiscalité foncière.

Monsieur le Maire répond que ce point de fiscalité sur l'augmentation des taux communaux sera abordé lors de la prochaine réunion à cet effet.

Section d'investissement:

Dépenses prévisionnelles	<u>521 586 € dont 17 142 € de restes à réaliser</u>	
Recettes prévisionnelles	<u>521 586 € dont 150 650€ de restes à réaliser</u>	

Section Investissement- Détails des Dépenses 2022 :

Section Investissement- Details des Depenses 2022.		
Dépenses prévisionnelles d'investissement	Prévisionnel	
Mairie	29 894 €	
Groupes scolaires	124 771 €	
Op. financière	356 921 €	
Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000 €	

Section Investissement- Détails des Recettes 2022 :

Recettes prévisionnelles d'Investissement	Prévisionnel
Mairie	3 700 €
Groupe Scolaire	98 626 €
Op. financière	419 260 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif de la commune pour 2022. Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques et de l'ensemble des délibérations.

1) BUDGET PRIMITF DE LA CAISSE DES ECOLES : délibération n°20

Le budget primitif de 2022 de la Caisse des écoles s'élève en recettes et en dépenses de fonctionnement à 32 770 € et est présenté comme ci-dessous :

Désignation/ Dépenses	Total prévisionnel 2022 : 32 770 €	
Chapitre 11 / Charges à caractère général	16 000 €	
Chapitre 12 / Charges de personnel et frais assimilés	850 €	
Chapitre 65 / Autres charges de gestion courante	15 920 €	

Désignation/Recettes	Total prévisionnel 2022 : 32 770 €
Chapitre 74/ Dotations, subventions et participations	29 563 €
Article 002/ Excédent de fonctionnement reporté	3 207 €

Coopératives scolaires :

- Base 25 €/élève coopérative scolaire maternelle et élémentaire
- Noël 6 €/élève en maternelle et 5 €/élève en élémentaire
- Classe transplantée : 10 € par élève en maternelle et 20 € par élève en élémentaire (choix de la directrice)

Les fournitures scolaires sont directement payées par la mairie (base 35 €/élève pour la maternelle et pour l'élémentaire 30 € + 10 € livres/ par élève.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés par 22 voix Pour approuve le budget primitif de la caisse des écoles pour 2022. Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques et de l'ensemble des délibérations.

Point n°7: Tableau des effectifs délibérations n°21/21.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tableau des emplois pourvus et non pourvus de la collectivité au 01/01/2022.

- * Secteur administratif, temps complet :
- ▶ 1 Directeur général des services catégorie A (50 % mise à disposition autre commune)poste pourvu
- ▶ 1 Attaché territorial catégorie A TC- poste pourvu
- ▶ 1 Rédacteur principal 1ere Classe catégorie B TC- poste pourvu
- ▶ 2 adjoints administratifs principaux de catégorie C TC postes pourvus

- ▶ 1 Adjoint administratif de catégorie C TC-poste pourvu
- * Secteur technique, temps complet
- ▶ 1 Ingénieur Territorial de catégorie A à TC-poste non pourvu (nomination par arrêté du maire prochaine suite à promotion interne)
- ▶ 1 Technicien Principal 1ère classe catégorie B à TC- poste pourvu
- ▶ 1 agent de Maîtrise Territorial à TC-poste pourvu
- ▶ 2 Adjoints techniques Principaux 2ème classe catégorie C à temps complet dont 1 à TNC postes pourvus
- ▶ 11 Adjoints techniques territoriaux de catégorie C dont 7 à TNC-postes pourvus dont 1 au 3 janvier en attente de nomination gardien brigadier de Police municipal
- *Secteur social, temps non complet:
- ▶ 1 Educatrice de Jeunes Enfants catégorie A à TC-poste non pourvu (nomination intervenue par arrêté du maire suite à mutation)
- ▶ 1 agent spécialisé Principal de 1ere classe des écoles maternelles catégorie C-poste pourvu
- ▶ 2 agents spécialisés Principaux de 2éme classe des écoles maternelles catégorie C-postes pourvus
- *Secteur Animation, temps complet
- ▶ 1 Animateur Principal de 1ère classe catégorie B poste pourvu
- ▶ 1 Adjoint territorial Principal 2ème classe d'animation catégorie C-poste pourvu
- ▶ 1 Adjoint territorial d'animation catégorie C-poste pourvu

Soit 27 emplois pourvus et 2 non pourvus au 1/1/2022.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la nomination sur l'un des deux postes non pourvus est effective depuis le 1^{er} mars par arrêté du maire du 15/02/2022 portant par voie de mutation l'intégration de Madame Nathalie BACQUET au poste d'Educatrice de jeunes enfants au sein du multi-accueil (après un contrat en CDD de 6 mois pour rappel).

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée que le second poste ouvert concerne la nomination du responsable technique Monsieur Laurent PICHAUD au grade d'ingénieur territorial. Il rappelle que le poste est créé depuis 2014 suite à la réussite de l'intéressé à l'examen professionnel d'ingénieur territorial. L'avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Garonne avec inscription sur la liste d'aptitude ayant été rendu, monsieur le Maire informe de la prochaine nomination de l'intéressé à ce grade par arrêté municipal.

L'assemblée à la majorité des membres présents et représentés par 21 voix Pour et 1 abstention (Nadine MAYSSAL-CATALANO) entérine ce tableau des emplois pourvus, l'actualisation des deux emplois non pourvus et la transposition de leur corps d'équivalence respectif au sein du régime indemnitaire des fonctionnaires fixé par décret.

Point $n^{\circ}8$: Taxe locale sur la publicité extérieure : exonération sur le mobilier urbain (Toulouse Métropole) : délibération $n^{\circ}22$

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a instauré une taxe locale sur la publicité extérieure sur les supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation.

Conformément à l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, Toulouse Métropole est désormais compétente pour la gestion des abris de voyageurs sur son territoire en lieu et place de ses communes membres. En ce sens, Toulouse Métropole doit lancer une procédure de publicité et mise en concurrence pour la gestion des abris de voyageurs sur son territoire. Dans le cadre de la conclusion de ce contrat, Toulouse Métropole souhaite pouvoir percevoir une redevance d'occupation de son domaine public routier au titre de l'installation, l'exploitation et la valorisation que l'opérateur pourra faire de ces abris de voyageurs.

Or, l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités territoriales pose le principe de noncumul de la redevance d'occupation du domaine public et de la taxe locale sur la publicité extérieure au titre d'un même support publicitaire et ce même si deux autorités distinctes sont juridiquement compétentes pour percevoir l'une ou l'autre des recettes.

Ainsi, dans la mesure où l'article L. 2333-8 prévoit la possibilité de pouvoir exonérer totalement les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain de la taxe locale sur la publicité extérieure, il convient de délibérer pour exonérer les mobiliers urbains.

Cet article précise que l'instauration ou la suppression de l'exonération s'applique aux seuls contrats ou conventions dont l'appel d'offres ou la mise en concurrence ont été lancés postérieurement à la délibération relative à cette instauration ou à cette suppression.

L'exonération susvisée est donc un préalable au lancement de la procédure de publicité et mise en concurrence du contrat métropolitain de gestion des abris de voyageurs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'exonérer totalement de la taxe locale sur la publicité extérieure, les dispositifs publicitaires apposés sur les abrisvoyageurs implantés sur le domaine public de Toulouse Métropole ; et de maintenir, pour les autres dispositions, le régime de la taxe locale sur la publicité extérieure.

II- Point commissions:

1) Action sociale

Madame Emmanuelle DELEDICQ, adjointe responsable, informe l'assemblée des points suivants :

<u>Dossiers d'aides sociales</u>: Peu de sollicitations ce qui est assez étonnant compte tenu du contexte.

L.T.U: Le logement d'urgence est occupé jusqu'en juin

<u>Voyage Seniors</u>: L'édition 2022 du voyage des aînés va se faire à l'océan, Madame ELAMRI négocie le maximum d'aides possible pour palier la hausse du carburant.

<u>Ukraine</u>: Madame DELEDICQ remercie tous ceux qui ont aidé, élus, employés municipaux, bénévoles.... Les vêtements n'ont pas été acceptés au MIN, sont stockés au SNT (identifiés pour ne pas être touchés).

Madame DEVILLERS propose de faire une braderie avec ces vêtements dont les bénéfices seraient reversés pour l'Ukraine. Le Maire indique que ce serait trop proche de la collecte et que les administrés ne comprendraient pas. De plus ce sont des vêtements d'hiver, peu de succès sur une braderie au printemps.

Monsieur VILLATE propose d'associer la braderie avec le forum des associations, mais Monsieur CORBIERE explique pourquoi cela semble compliqué à mettre en place.

La braderie est prévue pour octobre/novembre. Madame DEVILLERS prévient que tous les élus devront se mobiliser car il y a du volume.

Madame DELEDICQ informe également l'assemblée qu'une famille ukrainienne est désormais hébergée à Fonbeauzard dans le cadre de l'hébergement citoyen. TM vérifie les conditions d'accueil. Environ 10% seulement des réfugiés attendus en Occitanie sont déjà arrivés.

L'assemblée prend note de toutes ces informations.

2) Animation de la vie locale et associative

Monsieur Michel CORBIERE, adjoint responsable, expose à l'assemblée les points suivants :

-Forum des associations: 3 septembre 2022

La salle des fêtes sera fermée entre 12h et 14h, avec un repas qui sera pris en commun à midi.

A noter la participation de l'association « les Bouducons » pour l'organisation du repas.

- <u>Salles annexes</u>: Proposition pour nominations éventuelles d'Anne Marie Espié et Yves Carrère. Madame Anne Marie Espié a été une bénévole active pendant plus de 30 ans sur la commune. Son engagement a toujours été en accord et à la demande de la municipalité.

Monsieur Yves Carrère a été lui aussi un maître d'œuvre dans la création de deux associations sur la commune : le football et le tennis. Le choix de mettre son nom à la salle annexe 2 parait évident également.

Monsieur Corbière précise que les deux salles font partie de l'Espace André Gentillet.

Ces deux salles pourraient être nommées le jour du forum.

Monsieur Corbière informe enfin l'assemblée qu'il reste dans l'attente de l'accord des familles.

La date du 3 septembre est fixée à l'unanimité par les associations participantes.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour le projet.

3) Eduction, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

En l'absence de Madame MORET, Madame Cristelle GOURGUES, informe les membres du conseil municipal des points suivants :

<u>La structure du multi-accueil</u>: le « Carnaval » a eu lieu du 14 au 18 mars avec des animations toute la semaine et une grande « boom » le vendredi après-midi. L'équipe a tout organisé, décoré, animé. Franc succès, forte participation, petits et grands étaient ravis.

<u>CTG</u>: Une réunion a eu lieu le 28 janvier. Monsieur TALBI a fait un point sur les enjeux identifiés et actions démarrées ou à mettre en place. Il a détaillé l'organisation de travail prévue et proposé un calendrier prévisionnel de réunions des groupes de travail et comités de pilotages. Il est prévu d'organiser une réunion avec les responsables des associations pour les associer à ces réflexions, les élus seront également invités à y prendre part.

Monsieur Jérôme DEYX, conseiller municipal et membre de la commission Enfance Jeunesse, prend la parole et informe les membres de l'assemblée des points suivants:

- -Lors des conseils des écoles maternelle et primaire qui ont eu lieu, ont été posées un grand nombre de questions des parents d'élèves auxquelles la commission a répondu. Les conseils des écoles se sont globalement bien déroulés.
- -Projet de réfection de la cour : les chantiers doivent démarrer comme prévu cet été pour rester dans les délais conditionnant les subventions. Les devis doivent être relancés. Avant cela, il va être demandé l'avis des enseignantes, des parents d'élèves avec la Mairie pour redéfinir les besoins.

Monsieur Serge LASSERRE, conseiller délégué en charge de la sécurité informe l'assemblée que l'exercice d'évacuation incendie réalisé la semaine dernière s'est bien déroulé. Quant au PPMS qui a était prévu a été reporté à la semaine prochaine.

L'assemblée prend acte de toutes ces informations.

4) Communication et Numérique

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint responsable, informe l'assemblée qu'au niveau communication, trois points ont été déjà opérés à savoir ; les colis des séniors avec des articles de presse, l'Ukraine avec des affiches et articles de presse rédigés par Madame DELEDICQ, puis enfin FonboJeux avec une couverture presse en amont et en aval.

Monsieur Patrick BARRAU expose également les opérations à venir :

- o Pièges anti-moustiques
- o 9 avril : Grande braderie de printemps du SNT avec affiche et article de presse prévus
- o 22 avril : 3ème salon du livre émoi avec une nouvelle affiche en cours + flyer
- o communiquer l'édition 2022 du voyage des séniors avec l'agent en charge du dossier.

Concernant les manifestations communales : le 22 mars, Fonbeauzard a accueilli la nouvelle Miss Violette.

A noter : la recherche pour un recrutement (dont école de Master) pour le service communication actuellement en cours mais peu de retour à l'heure actuelle.

L'assemblée prend acte.

5) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités :

Madame Carine MIRANDA, adjointe responsable, informe l'assemblée des points suivants :

<u>Végétation</u>: Les tapis de fleurs sont en place et les graines autour des arbres ont été semées aujourd'hui.

<u>Micro-forêt</u>: le service technique est en contact avec Monsieur Busson afin de déterminer le prochain site de plantation.

<u>Jardins partagés</u>: seulement deux contacts par mail malgré l'appel lancé dans le bulletin municipal. Par conséquent, un stand sur le forum des associations va être mis en place pour recruter de nouvelles demandes. En dessous de 8 candidats, le projet n'est pas viable.

<u>Voie publique</u>: Proposition d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 h du matin sauf au niveau des : route de Fronton, chemin de Raudelauzette, Jean Mermoz et route de Bessière. <u>SDEGH</u>: 7 points sont à reprendre. Reste à déterminer si on instaure le système à détection ou à clé. D'ailleurs, il serait judicieux de communiquer rapidement là-dessus pour montrer l'intérêt économique et écologique (malgré le débat habituel relatif aux insectes).

Actuellement, le budget de l'éclairage public s'élève à 34000€, une économie d'environ 20000€

<u>Chantier route de Fronton</u>: en ce moment, il est question de choisir les essences des 1500 arbres qui seront plantés avec des fruitiers sauvages. La mairie s'est mobilisée pour que le promoteur assume ses responsabilités.

Monsieur Raphaël Maudouit prend la parole et pose la question suivante : Le groupe de travail créé l'année dernière pour gérer les nuisances du terrain synthétique va-t-il être reconduit ?

Réponse du Maire : Non ? car le collectif important annoncé l'année dernière ne s'est pas manifesté. Madame MIRANDA ajoute que la question a été abordée avec Monsieur Busson et qu'une réflexion sur la plantation d'une barrière végétale est en cours. L'assemblée prend acte.

6) Culture communale et intercommunale

En l'absence de Monsieur Patrice GRAFFOULIERE, Monsieur André VILLATE informe les membres du conseil municipal des points suivants:

- <u>FonboJeux</u>: Les 5 et 6 mars a eu lieu la version allégée de FonboJeux (sans l'espace enfants...). A noter que 500 à 600 personnes ont fréquenté l'évènement.

Monsieur VILLATE remercie le personnel municipal et les élus qui ont participé dont la commission culture (Mostafa LAMHRANI, Laetitia DE MATOS, Paulette PIQUEMAL). 1000€ ont été dépensés sur les 2000€ alloués

-<u>Point jeune</u>: Madame MIRANDA indique à Monsieur VILLATE que son intervention au Point Jeune dans le cadre de ce festival a été très fortement appréciée.

-*Cultur'Bus* : le 17 avril il va avoir 2 points de ramassage : Launaguet et Aucamville pour la Halle aux Grains Eva. Pas à pas.

L'assemblée prend acte.

Le point à l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.